



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Monsieur DUBAR Valentin

105 rue de victoria
62580 THELUS

Réf. :62-23259
Réf. DRAAF : 129

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 01/06/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 68 ha 45 a 22 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 17 juillet 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23259**

Monsieur DUBAR Valentin demeurant à **THELUS** a déposé un rescrit pour : 68 ha 45 a 22 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
SAILLY LABOURSE	ZA90	3 ha 42 a 51 ca
	ZC33	8 ha 88 a 05 ca
AUCHY LES MINES	ZB61	1 ha 79 a 03 ca
	ZB62	ha 26 a 32 ca
	ZB63	1 ha 96 a 67 ca
	ZB73	1 ha 87 a 83 ca
	ZB64	ha 40 a 28 ca
	ZB65	ha 33 a 41 ca
	ZB66	ha 87 a 78 ca
	ZB67	1 ha 09 a 86 ca
	ZC10	1 ha 99 a 44 ca
	ZC09	1 ha 91 a 44 ca
	ZC08	1 ha 83 a 36 ca
	ZC07	2 ha 07 a 95 ca
	ZC06	2 ha 23 a 79 ca
	ZD12	2 ha 13 a 64 ca
HAISNES	ZB38	ha 82 a 00 ca
	ZB36	1 ha 07 a 11 ca
	ZB35	1 ha 68 a 20 ca
AUCHY LES MINES	ZD17	2 ha 97 a 72 ca
	ZA24	1 ha 96 a 67 ca
	ZA25	ha 98 a 41 ca
	ZA26	1 ha 01 a 10 ca
	ZA30	1 ha 62 a 35 ca
	ZA41	1 ha 81 a 78 ca
	ZA102	ha 53 a 50 ca
	ZA101	ha 77 a 64 ca
	ZA100	ha 55 a 57 ca
	ZA99	1 ha 05 a 89 ca
	ZA98	ha 34 a 74 ca
	ZA97	ha 97 a 61 ca
	ZA96	ha 56 a 00 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
	ZA94	1 ha 21 a 82 ca
	ZA95	7 ha 44 a 57 ca
	AC24	ha 33 a 51 ca
	A211	1 ha 06 a 14 ca
AUCHY LES MINES	AC214	ha 19 a 11 ca
	AR61	ha 15 a 30 ca
	AR97	ha 19 a 11 ca
	AR98	ha 15 a 07 ca
	AR54	ha 6 a 28 ca
	AR82	ha 35 a 73 ca
	AR83	ha 70 a 50 ca
	AR87	ha 36 a 58 ca
	AR88	1 ha 42 a 69 ca
HAISNES	AO200	ha 64 a 89 ca
	AO201	ha 59 a 34 ca
	AO221	ha 35 a 45 ca
	AO222	ha 69 a 24 ca
AUCHY LES MINES	ZD06	ha 38 a 56 ca
VIOLAINES	ZA36	ha 28 a 35 ca